

Direction des examens et concours

Bordeaux, le **13 JUIL. 2023**

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des Universités

ARRETE

Vu les articles D643-32-1 à D643-32-9 ; D681-2 à D681-4, D683-2 à D683-6 et D684-2 à D684-6 du Code de l'éducation relatifs à la procédure disciplinaire applicable aux candidats aux brevets techniciens supérieurs

ARTICLE 1^{er} :

La commission de discipline du brevet de technicien supérieur de l'académie de Bordeaux pour la session 2023 est constituée comme suit :

Président(e) :

Titulaire : Carole FABRE, IA-IPR STI, Rectorat de Bordeaux
Suppléant : Patrick COHEN, IA-IPR STI, Rectorat de Bordeaux

Vice-président(e) :

Titulaire : Yannis KYPRAIOS, IA-IPR en sciences médico-sociales et biotechnologies option santé environnement, Rectorat de Poitiers
Suppléant : David LAGEDAMON, IA-IPR en économie et gestion, Rectorat de Bordeaux

Membres :

Titulaires :
Cécile DIOT, personnel de direction, Lycée Gustave Eiffel, Bordeaux
Benoît GILLET, professeur, lycée Max Linder, Libourne
Ernesto GONZALEZ, représentant des étudiants au conseil d'administration, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Suppléants :
Charlotte BEUREL, représentante des étudiants au conseil d'administration, Université de Pau et des Pays de l'Adour
Patricia LAMOUREUX, proviseure du lycée Renoir, Limoges

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la région académique Nouvelle Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

